

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PLASTIVERNIS 340 BASE

Version:2

Date de révision: 13/10/2005

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation PLASTIVERNIS 340 BASE

Utilisation de la substance / préparation Vernis

N° code du produit: 9345

Identification de la société / entreprise S.E.P.V.
Rue Palmyre Pergod - BP 19
F-91180 St Germain-Lès-Arpajon
France
Tél: +33 (1) 69 88 13 10
Télécopie: +33 (1) 60 84 04 81
Courriel: christophe.baude@sepv.fr - Coordinateur REACH

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: Inflammable.
Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Risque(s) spécifique(s): aucun

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant(s) contribuant aux dangers:

- éthylbenzène - N° Id.: 601-023-00-4 - N° CE: 202-849-4 - N° CAS:: 100-41-4
Conc. (% pds);(%): 0 < C <= 1 - Classification: • F; R 11 • Xn; R 20 •
- acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - N° Id.: 607-195-00-7 - N° CE: 203-603-9 - N° CAS:: 108-65-6
Conc. (% pds);(%): 15 < C <= 20 - Classification: • R 10 • Xi; R 36 •
- o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] - N° Id.: 601-022-00-9 - N° CE: 215-535-7 - N° CAS:: 1330-20-7
Conc. (% pds);(%): 15 < C <= 20 - Classification: • R 10 • Xn; R 20/21 • Xi; R 38 •
- phenol 2-(2h benzotriazole-2-yl)-6-(dodécyl)-4 méthylphénol - N° CAS:: 125304-04-3
Conc. (% pds);(%): 0 < C <= 1 - Symbole(s): N - Phrase(s) R: 51/53
- sebaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl 4-pipéridyle - N° CAS:: 082919-37-7
Conc. (% pds);(%): 0 < C <= 1 - Symbole(s): Xi N - Phrase(s) R: 43-50/53
- Bis(1,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl)sebacate - N° CAS:: 41556-26-7
Conc. (% pds);(%): 0 < C <= 1 - Symbole(s): Xi N - Phrase(s) R: 43-50/53

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin. Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.

Contact avec la peau: - Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
- NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Contact avec les yeux: - Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

Ingestion: - Ne pas faire vomir.
- Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PLASTIVERNIS 340 BASE

Version: 2

Date de révision: 13/10/2005

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s):	poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂), sable, terre.
Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.
Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
Risques spéciaux:	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s):	Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Être vigilant à un retour de flamme possible. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Précaution(s) pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales. Éviter la contamination des eaux souterraines. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
Méthode(s) de nettoyage:	Écoper ou pomper le liquide le plus rapidement possible à l'aide d'une pompe antidéflagrante ou à main. Mettre le liquide recueilli dans un récipient adéquat. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Éliminer comme un déchet dangereux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	
- Précaution(s):	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
- Mesure(s) d'ordre technique:	La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à terre lors de transvasements. Les ouvriers doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols doivent être en matériau conducteur. Éviter les décharges d'électricité statique. Ventilation le long du sol. Température maximum de manipulation: 35°C
- Conseil(s) d'utilisation(s):	Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PLASTIVERNIS 340 BASE

Version:2

Date de révision: 13/10/2005

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

Stockage

- Précaution(s): Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
- Mesure(s) d'ordre technique: Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.
- Condition(s) de stockage: Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas (°C): 35 °C
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.
Conserver dans un endroit très bien ventilé.
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
- Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: acier inoxydable, acier doux.
- Matériaux d'emballage non adaptés:
 - Eviter certains plastiques solubles dans le produit.
 - caoutchoucs
 - aluminium

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Mesure(s) d'ordre technique: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
- Paramètre(s) de contrôle:
- Limite(s) d'exposition:
 - éthylbenzène:VME ppm = 100 - VME mg/m³ = 442 - VLE ppm = 200 - VLE mg/m³ = 884
 - acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 550
 - o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]:VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442
- Procédure(s) de surveillance recommandée(s): Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Protection individuelle:
 - Protection des voies respiratoires: Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
 - Protection des mains: gants résistants aux solvants
Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.
 - Protection de la peau et du corps: Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devraient être lavées.
 - Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.
- Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Tenir l'atelier le plus propre et le mieux en ordre possible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Aspect: liquide
- Couleur: incolore
- Odeur: caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH: Non applicable.
- Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
- Point d'éclair: >21°C
- Limites d'explosivité: Non déterminé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PLASTIVERNIS 340 BASE

Version: 2

Date de révision: 13/10/2005

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

- | | |
|-------------------------------|---|
| - Densité relative (eau = 1): | 1.03 |
| - Viscosité: | Non déterminé. |
| - Hydrosolubilité: | non miscible |
| - Liposolubilité: | Non déterminé. |
| - Solubilité aux solvants: | soluble dans la plupart des solvants organiques |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|-------------------------------------|---|
| Stabilité: | Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. |
| Matières à éviter | Éviter certains plastiques solubles dans le produit.
Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques. |
| Produits de décomposition dangereux | En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- | | |
|-----------------------------|--|
| Information(s) générale(s): | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Un examen médical périodique est recommandé. Sa fréquence est fonction du temps et de l'importance de l'exposition. |
| Toxicité aiguë | |
| - Inhalation: | L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration. |
| - Contact avec la peau: | Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau.
Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. |
| - Contact avec les yeux: | Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. |
| - Ingestion: | Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|------------------------------|--|
| Information(s) générale(s): | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |
| Persistance et dégradabilité | |
| Effets nocifs divers | |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|-----------------------------------|--|
| Déchets / produits non utilisés: | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Destruction par incinération / pyrolyse. |
| Emballages contaminés: | Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.
Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau. |
| Information(s) supplémentaire(s): | |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|-----------------------------|--|
| Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| Numéro ONU | 1263 |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PLASTIVERNIS 340 BASE

Version:2

Date de révision: 13/10/2005

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID)

- Nom d'envoi exact: PEINTURES - ((y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques))
- Classe de danger: 3
- Groupe d'emballage: III
- Etiquettes ADR/RID: 3
- Code danger: 30
- Code de classification et dispositions spéciales: F1 163 640E
- Instructions d'emballage: P001 IBC03 LP01 R001

Voies maritimes (IMDG)

- Nom d'expédition: PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac en solution, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) - PAINT (including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish,
- Classe: 3
- Groupe d'emballage: III
- Polluant marin: •
- N° FS: F-E, S-E
- Etiquette(s) IMDG: 3
- Instructions d'emballage: P001 LP01 -/- PP1

Voies aériennes (ICAO/IATA)

- Nom d'envoi exact: PEINTURES (peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques)
- ICAO/IATA classe: 3
- Groupe d'emballage: III
- Etiquettes ICAO/IATA: 3
- Avis ou remarques importantes: Aéronef passager et cargo

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

N° CE: Non applicable.

Contient: • o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]

Symbole(s): Xn - Nocif



Phrase(s) R: 10 Inflammable.
20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S: 2 Conserver hors de la portée des enfants.
23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs / aérosols.
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Information(s) complémentaire(s): Contient du (de la) sebaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl 4-pipéridyle, Bis(1,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl)sebacate. Peut déclencher une réaction allergique.

16. AUTRES INFORMATIONS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PLASTIVERNIS 340 BASE

Version: 2

Date de révision: 13/10/2005

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

Rubrique n° 3 : Phrase(s) R

R11 Facilement inflammable.
R20 Nocif par inhalation.
R10 Inflammable.
R36 Irritant pour les yeux.
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R38 Irritant pour la peau.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Avis ou remarques importantes:

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.

Utilisation de la substance / préparation Vernis

Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

Historique

- Date de la première édition: 18/12/96
- Date de la révision précédente: 18/12/96
- Date de révision: 13/10/2005
- Version: 2
Réalisé par: Sds